

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 Juin 2017, 17 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaient présents : Mesdames Caroline AUBERT, BOIX Annie, Sylvie DORLEANS, Corinne LACLAU, Déborah LEGER. Messieurs Olivier BONNAFOUX, Cyrille COCOLON, Gilles COSTE, Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Christophe LAFFONT, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD.

Absents excusé : Mr Jean FULCRAND (procuration Mme FERNANDO).

Absent :

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal.

Nomination d'un secrétaire de séance : Annie BOIX

Avant l'approbation du compte rendu précédent, une remise en question du montant de la ligne budgétaire eau dans le budget communal a été faite par les membres de l'opposition au travers de leur publication. Mme le Maire et Mr PINGAUD ré expliquent le choix du montant de cette ligne. Chaque année le SIEVH adresse la facture du compteur **général** de la commune situé au château d'eau. Il faut donc provisionner cette somme qui décroît d'année en année.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 06 Avril 2017 : 11 pour 4 contre.

## ORDRE DU JOUR :

### DELIBERATION N°1 : DELIBERATION SUBVENTION PATRIMOINE –VOIRIE 2017 CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire rappelle que le conseil départemental nous attribue chaque année une subvention pour rénover notre voirie ou notre patrimoine. Cette année cette subvention sera attribuée en complément des subventions « catastrophe naturelle », à la chaussée autour de la nouvelle mairie. Mr COSTE demande si avant de rénover devant la mairie, il n'y avait pas d'autre chemin à rénover en priorité.

Mme le Maire reformule ses explications et rappelle que le nouvel Hôtel de Ville/Poste doit être accessible aux PMR, un parking digne de ce nom avec des places adaptées doit donc être réalisé avant l'installation du Skate Parc. La CAO du 4 avril a désigné l'entreprise EUROVIA pour des travaux. Mme le Maire rappelle qu'elle a accordé un siège à l'opposition dans cette commission.

Le conseil municipal autorise Mme le maire à effectuer les démarches pour ce dossier de subvention à l'unanimité.

### DELIBERATION N° 2 : OUVERTURE POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire de catégorie C du 21 mars 2017, le responsable des services techniques, prétend à un avancement de grade par inscription sur la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise principal.

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer le poste d'agent de maîtrise principal de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2017.

VOTE : A l'unanimité

### DELIBERATION N°3 : OUVERTURE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DEUXIEME CLASSE

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire de catégorie C du 21 mars 2017, un agent des services techniques, prétend à un avancement de grade par inscription sur la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'adjoint technique principal deuxième classe.

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer le poste d'adjoint technique principal deuxième classe de 35 heures hebdomadaires à compter du 1er juillet 2017.

VOTE : A l'unanimité

### DELIBERATION N°4 : DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Exposé de Madame le Maire

Le montant des amortissements est de 8262, 64 euros, il a été budgétisé 8262 euros. Il manque 64 centimes d'euros pour « passer » l'écriture. Il convient de porter dans le compte un euro afin que l'écriture puisse être « passée » en prenant un euro du compte 6068 « autres matières et fournitures » à rajouter au compte 6811 « dotations aux amortissements incorporelles et corporelles ».

VOTE : A l'unanimité

### DELIBERATION N°5 : DELIBERATION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement de 34 642.41 euros au compte R 002: Excédents antérieurs reportés.

VOTE : A l'unanimité

### DELIBERATION N° 6 : Choix de noms de voiries

Dossier présentée par Caroline AUBERT, Adjointe.

La commission culture et patrimoine s'est réunie et a souhaité que les nouvelles voiries portent des noms de personnages célèbres issus de notre territoire par exemple, Molière, Brassens, B Lapointe...

Le groupe majoritaire tenant compte des propositions de la commission présente au conseil municipal les nominations suivantes pour le lotissement « les jardins du comte » : Georges BRASSENS et Rue des Passantes.

Pour le lotissement « les frênes » : Place Boby LAPOINTE , rue de Castille, rue d'Aragon.

Mr LAFFONT demande où se situent les lotissements. Madame le Maire répond à la question de l'opposition en donnant la situation géographique : le lotissement « les frênes » route de Vendémian, le lotissement « les jardins du comte » route de Bélarga.

VOTE : A l'unanimité.

Concernant le lotissement Le Vendémiaire 1 et 2, il s'agira d'ajouter un nom de rue à chacun de ces 2 lotissements, pour des raisons pratiques à destination des facteurs et livreurs mais aussi par soucis de sécurité, les services de secours risquant une confusion et un retard dans l'intervention. Ces dénominations seront présentées au Conseil Municipal à l'automne.

#### DELIBERATION N° 7 : PROJET D'AMENAGEMENT CHEMIN DE FONCAUDE

Exposé de Mr NEGROU, adjoint.

Ce chemin est classé en chemin de service au cadastre de la commune. Il est entretenu par nos services techniques. Mr NEGROU présente le plan des travaux à effectuer aux membres du Conseil municipal. Les riverains, que les élus en charge de ces questions ont reçus en mairie, proposent de céder gracieusement leur servitude.

Le conseil doit accepter le don de terrain de chaque riverain.

VOTE : A l'unanimité.

#### DELIBERATION N° 8 : MANDAT SIGNATURE ACTES NOTARIES

Afin de régulariser ces dotations, il faut autoriser Mme le Maire à signer les actes chez le notaire.

VOTE : A l'unanimité.

#### DELIBERATION N° 9 : SUBVENTION DE SOLIDARITE ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE CANET

Au vu des problèmes économiques causés par les travaux du pont sur l'activité des commerçants, il est proposé une aide de solidarité à ces derniers par le vote d'une subvention de 200 euros à l'association qui les représente.

VOTE : A l'unanimité.

Motion de soutien contre la fermeture du bureau Groupama du Pouget. Mme la Maire précise que Groupama est l'assureur de la commune.

VOTE : A l'unanimité.

#### QUESTIONS DIVERSES :

Toujours concernant la place des PMR dans la commune, Madame le Maire répond aux questions de Mr COSTE sur les travaux à effectuer.

L'Ad'ap a été validé par la préfecture. L'ensemble des bâtiments communaux est concerné, les services de l'Etat nous accordent 5 ans pour la mise aux normes.

L'hôtel de ville, la poste, le foyer municipal et l'école sont les priorités définies par le conseil municipal.

Quant aux commerces, la commune ne peut réaliser des travaux au-delà de ses compétences (définies par la loi) et de ses obligations. Mme le Maire rappelle que Mr Frédéric NEGROU, adjoint est en charge de ces questions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30 mns.